

MAIRIE
de
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Neffies, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu – Berna Camille – Berté Véronique – Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme Monnin Marie-Andrée - Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Arnaud Gérard à Monnin Marie-Andrée – Château Gilles à Ulrich Marie-Agnès – Combes Gilles à Girard Maria-Pia – Morel Evelyne à Camille Berna

Secrétaire de séance : Berna Camille

DELIBERATION N°2024 – 010 – VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 . comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.32 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77.75 %
- taxe d'habitation : 15.65 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire
David ASTRUC





COMMUNE : 181 NEEFLES
ARRONDISSEMENT : 34 BEZIERS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC BITERROIS

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2024

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

034-213401813-20240419-2024010-D

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
pièce bâtie (TFB)	1 016 854	42,32	125,55	1 074 000	454 517	42,32	454 517
pièce non bâties (TFNB)	41 424	77,75	208,19	43 500	33 821	77,75	33 821
Taxe d'habitation (TH)	373 780	15,65	67,06	378 700	59 267	15,65	59 267
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				547 605	547 605		547 605

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	8	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	=	9	
Taxe d'habitation (TH)	547 605	10	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	36 838			5 198	0	0	-24 106	17 930

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
547 605		17 930		565 535

À MONTPELLIER

Le 12 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,

LAURENT GUILLOIN

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 10/04/2024

Pour la Compétence

